

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 décembre 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2023_40 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU l'accroissement de la charge de travail du service de restauration collective au sein de l'accueil de loisirs et afin de pallier à de futur départ en retraite, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'agent technique à temps complet (35h /semaine) pour assurer le service de restauration collective au sein de l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 6 décembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 06/12/2023

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier polyvalent		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Entretien des locaux		
Adjoint technique	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de service des écoles		
Agent de maîtrise	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles maternelles		
Filière Administrative		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 06/12/2023

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : à raison de 17 heures / semaine
	1	à raison de 24,5 heures / semaine
Filière Technique		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : à raison de 28,28 heures / semaine
Restauration collective	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 35h / semaine
Location de salles	1	à raison de 14 heures / semaine
Entretien des locaux	1	à raison de 18 heures / semaine
Filière Animation		
Adjoint d'animation	2	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation : à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 20 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine